



APPEL A PROJET AGORA – CITE INTERNATIONALE DE LA DANSE RECHERCHE SA DIRECTION

A compter de 2025, l'Agora-Cité Internationale de la Danse regroupera dans un projet inédit le **CCN de Montpellier** et **Montpellier Danse**. Forts de leur attachement indéfectible à la danse, la **Métropole de Montpellier**, la **Région Occitanie** et l'**Etat** travaillent de concert pour assurer l'héritage de l'histoire particulière qui unit la danse à Montpellier, avec la volonté de protéger et valoriser cette histoire, d'en préserver les caractères distinctifs : un esprit pionnier d'innovation et d'expérimentation, une inscription au niveau national, européen et international, une haute ambition artistique en matière d'art chorégraphique.

Convaincus de la nécessité d'écrire une nouvelle étape et de penser un projet commun réinventé pour la danse, respectueux des missions et des fondamentaux de chaque structure, l'ensemble des partenaires publics de Montpellier Danse et du Centre chorégraphique national de Montpellier en Occitanie se sont accordés sur la **création d'une association unique à partir du début de l'année 2025**.

Selon un modèle innovant et hybride, cette nouvelle structure aura pour **mission d'œuvrer au développement de l'art chorégraphique** à Montpellier, dans l'ensemble de la Région Occitanie et au-delà. Reprenant l'ensemble des salariés du CCN et de Montpellier Danse, elle répondra à la volonté partagée de porter un projet ambitieux qui puisse participer au renouvellement des politiques publiques en faveur de la danse, accompagner la création, l'invention de nouvelles formes, renforcer la filière danse et mieux intégrer les enjeux contemporains qui la traversent, que ce soit en matière de production, diffusion, programmation et de formation

La nouvelle association devra permettre à l'Agora-Cité Internationale de la danse d'être plus ouverte sur la ville et accessible à l'ensemble des publics dont les professionnels tout au long de l'année. Elle rendra possible également une optimisation de l'usage des différents espaces faisant de cet établissement un outil unique en Europe au service des artistes et de tous les amateurs de danse. Elle devra prendre en compte et mettre en œuvre les enjeux de transition écologique, les enjeux transversaux de diversité et de parité, et garantir une offre artistique au bénéfice des populations les plus larges.

Cette structure unique s'appuiera sur une **direction collective**, composée au minimum d'un ou une **artiste chorégraphique** de reconnaissance nationale et/ou internationale, et de **personnes dotées de compétences au niveau stratégique en management, développement**, gestion et en matière de **programmation artistique**.

Le présent appel à projet vise à la sélection de cette future direction collective.

AGORA-CITE INTERNATIONALE DE LA DANSE

Ville cosmopolite, Montpellier est une place forte de la décentralisation culturelle, comme en témoignent ses grandes institutions culturelles et patrimoniales (Musée Fabre, Mo.Co, FRAC, CDN des 13 Vents, Opéra national, ainsi que différentes scènes nationales comme La Vignette et L'Atelline). Sa vie culturelle se caractérise par un point d'orgue estival rythmé par de grands festivals annuels : la Comédie du Livre – 10 jours en mai, le Printemps des comédiens, Montpellier Danse et le Nouveau Festival Radio France.

La naissance du centre chorégraphie régional en 1980, devenu ensuite premier CCN, porté par Dominique Bagouet, a été l'un des temps forts du développement de son identité culturelle. Immédiatement suivie par la création en 1981 du festival Montpellier Danse qui s'affirme rapidement comme l'une des grandes manifestations chorégraphiques en Europe.

Les deux structures bénéficient depuis plusieurs années d'un équipement dédié dans un ensemble bâtiminaire exceptionnel, l'Agora –Cité internationale de la danse. Cet ancien couvent est mis gracieusement à disposition par la Métropole de Montpellier. Il se déploie sur plus de 7 500m² et abrite des équipements spécifiquement dévolus à la danse :

- un théâtre de plein air de 587 places
- une grande cour intérieure
- 8 studios dont 3 permettant l'accueil de public (avec des jauges de 75, 120 et 200 personnes)
- un espace d'exposition
- treize chambres pour l'accueil d'artistes
- un atelier de construction bois
- des espaces de stockages
- différents bureaux et espaces de travail

Les deux structures actuelles disposent de moyens qui seront maintenus dans le cadre de la nouvelle structure unique, détaillés ci-dessous :

Le Centre chorégraphique national

Budget 2023 - 2 100 000€ (dont 1 370 000€ de subventions publiques)

16 emplois permanents

Montpellier Danse

Budget 2023 – 3 685 000€ (dont 2 320 000€ de subventions publiques)

13 emplois permanents

MISSIONS

Dans le cadre de son projet artistique et culturel la future direction aura à développer :

Des missions de **création, de production et de diffusion**, notamment :

- Créer des œuvres chorégraphiques et participer au renouvellement des formes chorégraphiques
- Diffuser les œuvres produites ou coproduites par l'association, au niveau national et international

- Développer une politique de production, de coproduction, d'accompagnement des compagnies chorégraphiques, notamment à partir des dispositifs du ministère de la Culture, comme l'accueil studio, la résidence artistes associés. Une attention particulière sera portée aux modalités proposées visant à renforcer le partage de l'outil avec les compagnies chorégraphiques, en veillant aux équipes issues du territoire et plus largement en accueillant et accompagnant des artistes chorégraphiques d'envergure nationale et internationale.

Des missions de **programmation**, notamment :

- Programmer et organiser une saison ouverte à l'ensemble des esthétiques chorégraphiques. Le projet devra s'inscrire dans une dynamique partenariale, en initiant des propositions susceptibles de fédérer les structures culturelles à l'échelle de la Métropole en partenariat notamment avec l'Opéra Orchestre National de Montpellier. Cette saison pourra se déployer en particulier au sein de l'Agora, du Corum, de l'Opéra comédie et de multiples scènes associées, elle pourra également permettre d'initier des échanges avec d'autres structures d'Occitanie.
- Programmer et organiser annuellement le festival « Montpellier Danse ». Une attention particulière sera portée aux modalités proposées pour développer les coproductions, co-accueils ou partenariats permettant une circulation des œuvres et des publics, ainsi que le développement de projets interdisciplinaires.
- Le projet proposé devra également intégrer une dimension nationale et internationale en particulier en s'inscrivant dans les réseaux existants.

Des missions de **transmission**, notamment :

- Transmettre la culture chorégraphique et porter une politique d'éducation artistique et culturelle en direction des zones sensibles, urbaines ou rurales, des personnes éloignées de la vie culturelle, des acteurs du champ social, dans les temps scolaires, périscolaire et hors temps scolaire, en tenant compte des possibilités diverses de partenariats sur le territoire, notamment en poursuivant la coordination du PREAC danse.
- Renforcer le développement des publics et déployer une politique de médiation en direction de tous.
- Favoriser la rencontre des publics avec les œuvres chorégraphiques, via une diffusion « hors les murs » (formes itinérantes, structures mobiles, lieux non dédiés...).
- Favoriser le développement des pratiques amateurs
- Promouvoir la valorisation du patrimoine chorégraphique.

Des missions de **formation**, notamment :

- Développer un pôle de référence et un lieu ressources pour la danse sur le territoire.
- Dispenser un enseignement chorégraphique de niveau supérieur (Master) adossé à des programmes de recherche et assurer la formation professionnelle des artistes chorégraphiques
- Accompagner les parcours professionnels, de l'insertion (mise en situation, accueil stages, cellule d'insertion professionnelle) à la reconversion (via l'emploi notamment).

Des missions de **pilotage administratif, financier et managérial** répondant notamment aux objectifs suivants :

- Encadrer, fédérer et animer l'équipe en veillant au respect des principes de lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels

Une mission de **gestion du site de l’Agora – Cité internationale de la danse**, en veillant à son **ouverture sur la ville**.

Dans le déploiement de son projet, la **direction collective** veillera à :

- Inscrire le projet et les actions dans le cadre des enjeux de la transition écologique, économique et sociale, de diversité et parité,
- Affirmer le rôle de lieu de référence, garant de la diversité, de l’égalité et de la pluralité d’esthétiques et de répertoires en tant que lieu de recherche et de valorisation de la danse.

MODALITES PRATIQUES

PHASE 1 - PRESELECTION

Dans une première phase, les candidats souhaitant proposer un projet sont invités à **envoyer leur dossier au plus tard pour le 31 décembre 2024**. Aucune candidature parvenue après cette date ne sera prise en compte.

Ce dossier comprendra :

- une **lettre de motivation** indiquant les axes majeurs du projet artistique et culturel envisagé (2 à 3 pages) et la composition de la direction collective proposée, explicitant la répartition des rôles et des compétences.
- un **curriculum vitae** détaillé pour chaque membre de la direction collective, accompagné de documents d’information sur les réalisations antérieures (descriptif des créations, articles de presse, enregistrement vidéo, calendrier de tournées...).

Les dossiers doivent être envoyés par voie électronique.

Après études des dossiers, un comité de présélection se réunira durant le mois de janvier et sélectionnera une liste restreinte paritaire de projets.

PHASE 2 – SELECTION

Dans une seconde phase, les équipes ayant produit les dossiers présélectionnés recevront les documents leur permettant d’établir **un projet artistique et culturel détaillé et une projection budgétaire** de sa mise en œuvre complète sur une période de 4 ans à partir de 2025.

Les projets devront parvenir sous un délai qui leur sera indiqué lors de cette seconde phase.

Les projets présélectionnés seront ensuite **auditionnés par le jury de sélection au cours du premier trimestre 2025 en vue d’une nomination au printemps 2025**, après la validation du conseil d’administration et suite à l’agrément du ministère de la Culture.

La **prise de fonction interviendra au cours du 1er semestre 2025 pour un premier mandat de 4 ans**, éventuellement renouvelable sur présentation d’un bilan et d’un nouveau projet artistique et culturel.

RAPPEL CALENDRIER PREVISIONNEL

31 décembre 2024 – Date limite d’envoi des dossiers de présélection

Janvier 2025 – Phase 1 - Pré-sélection

Fin février 2025 – Phase 2 - Envoi des projets artistiques et culturels

Seconde quinzaine de mars 2025 – Sélection de l’équipe lauréate

La **prise de fonction est attendue au plus tard à la fin du 1er semestre 2025** pour un premier mandat de 4 ans, éventuellement renouvelable sur présentation d’un bilan et d’un nouveau projet artistique et culturel.

Les candidatures sont à adresser aux partenaires Montpellier Méditerranée Métropole, Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et Ministère de la Culture (services centraux et déconcentrés)

Par courrier électronique (en format PDF) uniquement :

DANON Anais anais.danon@montpellier.fr

STOPPA Juliana juliana.stoppa@montpellier.fr

ARREBOT-NATOU Katia katia.arrebot-natou@laregion.fr

DHUYVETTER Sylvie sylvie.dhuyvetter@culture.gouv.fr

VINAUGER Laurent laurent.vinauger@culture.gouv.fr

Les personnes ci-dessus nommées pourront répondre aux questions éventuelles des candidat.es.

Un accusé réception sera produit.